

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ECHOS ET NOUVELLES :**

Admission dans le cadre des Officiers de l'Armée active
du Lieutenant Robert Balny d'Avricourt.

Citation à l'ordre de l'armée.

Lycée de Monaco : Suspension des classes.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le
dix-septième siècle. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

Par décret du Président de la République en date du 15 novembre 1916, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, est titularisé dans le cadre des officiers de l'armée active (cavalerie), au grade de lieutenant (pour prendre rang du 5 octobre 1916), M. Balny d'Avricourt (Robert), lieutenant de réserve au 2^{me} régiment de cuirassiers (détaché au Service de l'aéronautique).

Le Commandant Picandet vient de nouveau d'être cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants :

« Ordre général n° 493.

« Le Général commandant la 2^e armée cite à l'ordre de l'armée le chef de bataillon Picandet, commandant le 5^e bataillon du 299^e d'infanterie. Officier de très grande valeur, après s'être emparé le 24 octobre 1916, au prix d'une lutte opiniâtre, de la première ligne ennemie à la tête de son bataillon, a fait tomber par une manœuvre ardue et audacieuse un centre de résistance fortement organisé qu'il fallait posséder à tout prix. — Signé : G^{ral} NIVELLE. »

LYCÉE DE MONACO

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Nouvel An, les classes seront suspendues du 25 décembre inclus au 2 janvier inclus. Les élèves sortiront le samedi 23 décembre, à 4 heures du soir et rentreront le mercredi 3 janvier, à 8 heures du matin.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

CHAPITRE XVII.

Les Artistes du Palais sous Antoine I^{er}.

§ 3. — Comment le Prince formait
des artistes monégasques.

Pour bien composer et entretenir son orchestre, le Prince déployait une remarquable activité de négociations. Nous en avons la preuve dans une

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

série de lettres de la période de 1730, — et il en fut certainement de même durant tout son règne, bien que les documents antérieurs relatifs à ces questions ne soient point parvenus jusqu'à nous.

De ces lettres il ressort que son idée fondamentale d'avoir de bons musiciens se doublait d'une autre idée, non moins persistante, qui était d'utiliser et de perfectionner les facultés musicales qu'il découvrait en quelques-uns de ses sujets. Lorsqu'on venait lui signaler un jeune monégasque témoignant de dispositions pour jouer d'un instrument ou possédant une belle voix, le Prince le prenait sous sa protection, le confiait à des professeurs et n'épargnait point les dépenses nécessaires pour « pousser » ses études ; si le sujet en valait la peine, il l'envoyait suivre les cours des maîtres les plus réputés dans les grandes villes de France ou d'Italie ; en somme, il cultivait aussi bien que possible les dons naturels qu'il venait à découvrir pour produire la floraison de talents.

Des historiens, notamment M. Gustave Saige, ont fait ressortir le souci d'Antoine I^{er} de former des peintres indigènes, et l'on en connaît deux qui n'étaient pas sans mérite : le premier, Joseph de Bressan, petit-fils d'un secrétaire de son aïeul Honoré II, né dans le Palais et y écoulant toute sa vie ; le second, Augustin Vento, d'une famille originaire de Menton.

Ce qui n'a pas encore été indiqué, c'est que la même préoccupation guidait le Prince en matière de musique, et que, davantage encore, avec plus de sollicitude, il patronnait les vocations de ceux de ses sujets qui se consacraient à son art favori.

Pour le démontrer nous reproduirons quelques passages de lettres restées jusqu'à présent inédites.

*
*
*

Nous connaissons trois jeunes monégasques que le Prince avait envoyés en 1730 à Paris pour y parfaire leurs études musicales. Ils se nommaient Peillon, Gillo et le grand Guignon. Le premier, Peillon, était le préféré, le plus riche en qualités, celui dont s'est particulièrement occupé Antoine I^{er} qui voulait en faire un violoniste de tout premier ordre.

Le 6 mai 1730, il écrit à Destouches, surintendant de la Musique du Roy et encore directeur de l'Opéra :

« Cette lettre vous sera rendue par un jeune homme intitulé Peillon que M. de Bernardoni vous présentera de ma part. C'est un bon et sage garçon qui a fait en moins de deux ans et demi des progrès si surprenants dans le violon que j'aurais cru commettre un crime si je ne l'avais pas envoyé à Paris perfectionner un talent qu'il a

toute l'envie imaginable de porter au plus loin. Je vous prie de l'entendre, et de lui permettre de jouer quelquefois dans l'orchestre où je me flatte que vous le trouverez digne de tenir son coin. »

Le 6 juin, Destouches répond qu'il a entendu Peillon ; il reconnaît ses mérites. « Il lui manque, dit-il, le coup d'archet détaché et nourri et un peu plus d'élégance dans le jeu. Il n'y a que Rebel (le père) capable de l'élever dans les grands principes de Lulli. J'espère, ajoute-t-il, que nous le renverrons à Monaco assez initié dans nos mystères pour instruire ses collègues. »

Dix jours après, le 16 juin, le Prince remercie Destouches d'avoir mis Peillon « entre les mains d'un homme qui a sucé le bon lait des principes de Lulli, en un mot de Rebel le père ».

Le Prince écrivait en même temps à Rebel pour le remercier de se charger du jeune monégasque ; sa lettre, fort chaleureuse, se terminait par cette déclaration : « Ma reconnaissance égale mon ancienne et tendre amitié pour vous. »

Il l'avait, en effet, connu autrefois, au temps de leur commune jeunesse, auprès de Lulli. Ce Rebel était un des élèves les plus assidus de l'illustre compositeur ; entré violoniste à l'Opéra, il en était devenu le chef d'orchestre. Nous avons noté l'existence d'un opéra de sa composition, intitulé *Ulysse*, dans la bibliothèque musicale du Palais.

Quelques jours après, Destouches informe le Prince que Rebel avait confié Peillon à Francœur, premier violon de l'Opéra, excellent professeur, mais qu'il s'en « conservait l'inspection, désirant suivre la marche des progrès que l'élève accomplirait ».

Le Prince payait une pension de 4.000 francs à Peillon ainsi qu'à ses autres protégés. Cette somme annuelle valait pour la nourriture et le logement ; il soldait à part tous autres frais, de voyage, de vêtements, etc. Nous trouvons dans une lettre du Prince au marquis de Grimaldi, datée du 27 octobre 1730, le passage suivant : « Instruit des besoins de Peillon et de son camarade Gillo, j'ay ordonné à l'Auditeur (Bernardoni) de les faire habiller d'hiver d'une manière convenable. Je vous recommande de plus en plus ces jeunes gens. »

A plusieurs reprises, le Prince presse son cousin, le marquis Grimaldi, qui habitait Paris, de veiller sur ses pensionnaires et notamment sur Peillon, dont le perfectionnement le préoccupait.

Le 20 octobre, il lui écrit : « Intéressez-vous à Peillon. Je souhaiterais fort qu'il entendit les petits violons du Roy et je vous serais très obligé si vous vouliez bien lui ménager les occasions de les entendre. »

Le 24 octobre : « J'ai reçu deux pièces d'écriture de la façon de Peillon. Ce sont de bonnes preuves de ses progrès en ce genre et je suis charmé qu'il en soit de même pour le violon. Faites doubler ses leçons, afin de le rendre capable de jouer les grandes sonates que nous exécutons ici journellement. »

Quelque temps avant, le 4 juillet, il avait écrit à sa fille, Madame la Princesse d'Isenghien : « Peillon aura l'honneur de se présenter à toi les dimanches et fêtes qui sont ses jours de campos, et avec lui, un autre jeune monégasque, nommé Bonnet, à qui j'ai trouvé tant de dispositions à bien écrire que cela m'a déterminé à l'envoyer à Paris pour le perfectionner et le mettre en état de me remplacer bientôt le fol et défunt Destourvilliers. »

Le Prince est impatient d'avoir Peillon dans son orchestre. Il écrit le 28 juillet à Destouches : « Continuez vos attentions pour les progrès du jeune Peillon. Je tâcherai de me résoudre à lui laisser passer à Paris le reste de l'année, mais j'aurai bien de la peine à y parvenir par le vuide que son absence cause dans mon concert. »

Destouches tient le Prince au courant de l'instruction du jeune monégasque ; plusieurs fois, il va l'entendre, afin de bien en juger par lui-même. « Peillon est dans l'orchestre, écrivait-il le 25 septembre ; il prend des leçons générales qui, soutenues par les leçons particulières, le rendront excellent et le mettront en état d'instruire les autres. J'ose vous assurer que votre satisfaction sera complète. » Il demande au Prince de le laisser encore quelque temps entre les mains de ses professeurs.

Le Prince s'y résout ; il lui répond :

« Enfin, j'ai consenti de laisser un an entier entre les mains de Francœur son élève monégasque. C'est le temps qu'il demande pour le perfectionner et je me flatte d'autant plus qu'il y réussira que vous voulez bien veiller avec Rebel aux progrès du jeune homme. »

A la fin de ce mois de septembre, Antoine I^{er} signifie fermement « la résolution qu'il a prise de ne le laisser à Paris que jusques à la fin de cette année par le besoin actuel qu'il a de lui dans son concert ».

L'injonction a porté. Destouches, qui était allé se reposer à La Vaudoire, revient à Paris exprès pour entendre Peillon et il en informe le Prince en ces termes, le 30 octobre : « Je suis venu à Paris pour entendre l'élève que vous nous avez confié. J'ai vu avec plaisir les progrès qu'il a faits dans l'un et l'autre genre de musique, car nous nous piquons de sentir les finesses de la musique italienne comme celles de la française. Il a fallu changer totalement son manche et lui faire de nouvelles positions. Avec ces soins, on a réussi à lui donner de plus belles cadences et de plus grands sons ; il les détache à grands coups d'archet, et pour peu qu'il mette à profit le temps qui lui reste, j'espère que l'école de l'orchestre et les leçons du Maître le mèneront à un plus haut degré de perfection. »

Au commencement de novembre, le Prince décide de rappeler Peillon à Monaco. Il l'annonce à Destouches par une lettre du 7 de ce mois, disant : « Comme nécessité n'a pas de loi, j'ai rappelé Peillon dont je ne saurais me passer plus longtemps à mon concert. Il partira de Paris le 10 ou le 12 décembre. »

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Étude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire à Monaco,
41, rue Grimaldi.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Donat Boyer, ayant suppléé M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, mobilisé, le 30 novembre 1915, M. FRANÇOIS BERRO, commerçant, demeurant à Monaco, rue de Millo, 23, a cédé et vendu sous condition suspensive, à M. JEAN ALLAVENA, propriétaire, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de négociant en huiles et comestibles qu'il exploitait à Monaco, rue de Millo, 23.

Suivant acte reçu par ledit M^e Boyer, le 24 novembre 1916, M. Allavena, ci-dessus nommé, pour des raisons indiquées audit acte, a cédé et revendu, toujours sous condition suspensive, à M^{me} MARIE-CATHERINE BERRO, veuve de M. FRANÇOIS BERRO, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de négociant en huiles et comestibles qu'il avait acquis du sieur Berro, aux termes de l'acte sus-nommé, exploité à Monaco, rue de Millo, 23.

Les créanciers de M. Berro et de M. Allavena, vendeurs, sont invités à faire opposition au domicile élu en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la deuxième insertion.

Monaco, le 5 décembre 1916.

Pour insertion :
D. BOYER, notaire suppléant.

PREMIER AVIS

M^{me} Caroline SAPPYA, demeurant à Monaco, 10, rue Albert, prévient le public qu'elle est propriétaire des voitures de place portant les numéros 106, 132 et 101, exploitées de son vivant par Joseph BAGNOL.

Faire opposition, s'il y a lieu, chez M^{me} Sappia, dans le délai de dix jours à partir de la date du second avis.

Diction :: Déclamation

LES GESTES LE MAINTIEN

Cours autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

22, Rue de Millo

Mardi et Vendredi, de 2 à 4 heures

M^{me} Germaine ORCELLE

Ex-Pensionnaire
du Théâtre National de l'Odéon et du Vaudeville

Écrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE
de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000 000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

VENTE APRÈS DÉCÈS

d'un fonds de commerce dénommé

BAR DE LA GARE

exploité à Monaco, commune de la Condamine, avenue du Castelleretto, n° 12 ; ensemble le matériel, objets mobiliers et marchandises en dépendant.

S'adresser pour tous renseignements, à M. Cioco, curateur de la succession vacante Andres, au Greffe général de Monaco.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.